

# Respecter les obligations d'hygiène et de sécurité alimentaire

## ELIGIBLE AU CPF

Formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

2 jours – 14 heures



Mise à jour avril 2022

### OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Mieux connaître la réglementation applicable aux entreprises artisanales de l'alimentation
- Prendre en compte les obligations en matière d'hygiène et de sécurité des produits alimentaires
- Répondre à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire ( règlement CE N°852/2004)
- Répondre à l'obligation de formation pour les établissements de restauration commerciale conformément au décret n°2011-731 du 24 juin 2011 et l'arrêté du 5 octobre 2011

### PROGRAMME

- Réglementation communautaire et nationale : paquet hygiène, GBPH
- Enjeux de la sécurité sanitaire des aliments : danger microbien, chimique, physique, biologique, TIAC
- Analyse des dangers : principe et mise en place de l'hygiène
- PMS : bonnes pratiques d'hygiène pour le personnel et les locaux, autocontrôles, nettoyage, désinfection, traçabilité
- Contrôles officiels

### MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Vidéoprojecteur et paperboard
- Modalités pédagogiques : Support papier exercices pratiques et échanges interactifs entre stagiaires et formateur

### FORMATEUR

Cette formation est animée par un spécialiste en « réglementation d'hygiène ». CV formateur disponible sur demande.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis par le formateur  
Evaluation de satisfaction

### ACCESSIBILITÉ

Locaux accessibles (ascenseurs et locaux aux normes d'accueil),  
Le référent Handicap est à votre disposition pour toutes questions et adaptations : Tél : 04 50 23 92 26  
Mail : [cad.hautsavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:cad.hautsavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr)

### LES

+

- Formation adaptée aux entreprises artisanales de l'alimentation : exemples pratiques et concrets.
- Fiches techniques remises
- Taux de satisfaction sur cette thématique : [données disponibles sur le site Internet](#)
- Taux d'obtention [disponible sur le site Internet](#)

### PUBLIC

- Chef d'entreprise
- Conjoint collaborateur / associé
- Salarié
- Demandeur d'emploi

### PRÉREQUIS

Aucun

### LIEU

CMA Haute-Savoie - Annecy

### DATES / HORAIRES

Lundis 17 et 24 janvier 2022  
Lundis 7 et 14 mars 2022  
Lundis 9 et 16 mai 2022  
Lundis 27 juin et 4 juillet 2022  
Lundis 19 et 26 septembre 2022  
Lundis 7 et 14 novembre 2022

➔ De 8h45 à 12h00 & 13h00 à 16h45

### TARIF

420 € nets de taxe  
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

### DÉLAI D'ACCÈS

Si le seuil de 6 stagiaires est atteint

### CONTACT : POLE FORMATION

28 av de France – BP 2015  
74011 ANNECY Cedex  
04 50 23 14 71  
[formation.hautsavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:formation.hautsavoie@cma-auvergnerhonealpes.fr)

Siret : 130 027 956 000 15  
Enregistré sous le numéro 84691788769.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat